

NOMENCLATURE - 7.2.2

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250326-DLB20_26032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2025

FINANCES
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION
DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2025

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSENS

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le projet de Budget Primitif 2025 est construit sur un produit fiscal attendu, à 21 925 606 € qui sera imputé à l'article 73111 fonction 01.

Il est donc proposé de maintenir les taux d'imposition en 2025 à l'identique de 2024, répartis comme suit :

	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	61,14%	61,14%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	94,05%	94,05%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et les logements vacants	20,23%	20,23%

Cette décision doit être communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025.

La Commission Finances a émis un avis favorable.

→ **Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.**

Pour..... 31

Contre..... 0

Abstentions.....5 (Mmes LEROY, LAUWERS, MM. PACH, CLAVET, Mme DAVID)

Le Maire,
Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,
Henri CUGIER

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 27 MARS 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 19 mars 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mme MASSET, M. LEFEBVRE, Mmes GLEMBBA, BRAET, JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY, LAUWERS, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. REAL n'ayant pas donné pouvoir, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, M. LOURDEL ayant donné pouvoir à Mme BRAET, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur CUGIER, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.